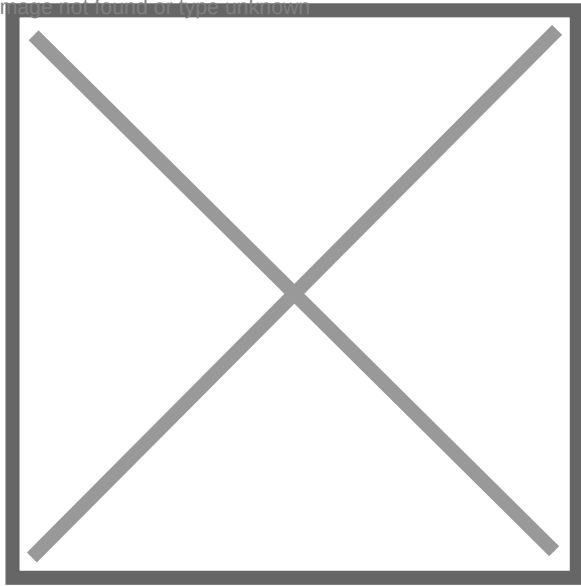


Image not found or type unknown



Etre proprio, que fait on des locataires?

Par **stefffff**, le **30/09/2008** à **17:42**

Bjr,ns avons trouver une maison et sommes a l aube de signer le compromis de vente, mais mon mari et moi sommes inquiet sur le fait que les locataires ont 6mois de preavis pr partir(bail fait il y a 30ans)et qu entre la signature de l acte et le compromis de vente il y a un delai de 4mois max.Le proprietaire actuel ne veut pas donner le renom aux locataires avant la promesse de vente, donc ns deviendrons proprietaire d une maison avec des locataires encore dedans.Ma question est "est ce qu ils deviennent nos locataires?et pouvons nous donc augmenter leur loyer?qui nous permettrai de rembourser notre charge!Nous devons faire des travaux et sommes alors oblige d attendre que ces braves gens quittent les lieux? Nous sommes inquiet a se sujet.rnD avance un grand merci al interet que vous porterez a ce message et espere vous lire bientotrnrnmerci bcp

Par **SAINT_JUST**, le **30/09/2008** à **18:31**

Vous prenez de gros risques en achetant un bien occupé, la procédure d'expulsion des locataires risque de durer plusieurs années dans le cas ou ils refusent de partir.

Par **stefffff**, le **30/09/2008** à **18:41**

ils sont d accord de partir mais le hic c est qu ils esperent de retrouver un logement avec un loyer de 250 euros et a l heure actuelle c est une impossibilite

Par **SAINT_JUST**, le **30/09/2008** à **18:48**

donc, ils ne partiront jamais, c'est à vous de prendre le risque